



OCCITANIE CSPS

Coordonnateur Sécurité Protection Santé - Niveau 1

12, rue Jean Monnet - 11 000 Carcassonne - Tél 07 85 59 98 84

E-mail : occcpsps@gmail.com

SIRET : 944 639 319 000 10 APE : 7120B - TVA Intracom : FR 16944639319

Carcassonne, le 27 avril 2026

DOIT : **HECTARE**
3, avenue de la Coupe
11 100 NARBONNE

SIRET : 35133866000118

Objet : VILLEGAILHENC - Lotissement "Le chant des pinsons"

FACTURE N° : 260464

(Merci de bien vouloir rappeler ce numéro lors de votre règlement)

NOTE D'HONORAIRES N° 2

<u>PHASE :</u>	<u>Quantité</u>	<u>Montant</u>	<u>Total</u>
Conception	Soldé	165,00 €	
Réalisation	1	330,00 €	330,00 €
Réception		165,00 €	- €
Montant Total HT		1 980,00 €	330,00 €
TVA 20,00 %		396,00 €	66,00 €
Montant TTC		2 376,00 €	396,00 €

Facture arrêtée à la somme de : **Trois cent quatre-vingt-seize euros**

Échéance : 28 mai 2026

Règlement par virement

	HT	TTC
Marché arrêté à la somme de :	1 980,00 €	2 376,00 €
Marché déjà facturé :	495,00 €	594,00 €
Solde du Marché :	1 485,00 €	1 782,00 €

« MODALITES DE PAIEMENT » :

Règlement à l'ordre de :

Coordonnées bancaires : BANQUE CELR - 13485 00800 08013480905 81 Titulaire : OCCITANIE CSPS

IBAN : FR76 1348 5008 0008 0134 8090 581 BIC : CEPAFRPP348

Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement). Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.